

FRC. 111-36-A

Case
FRC
1727

Discours

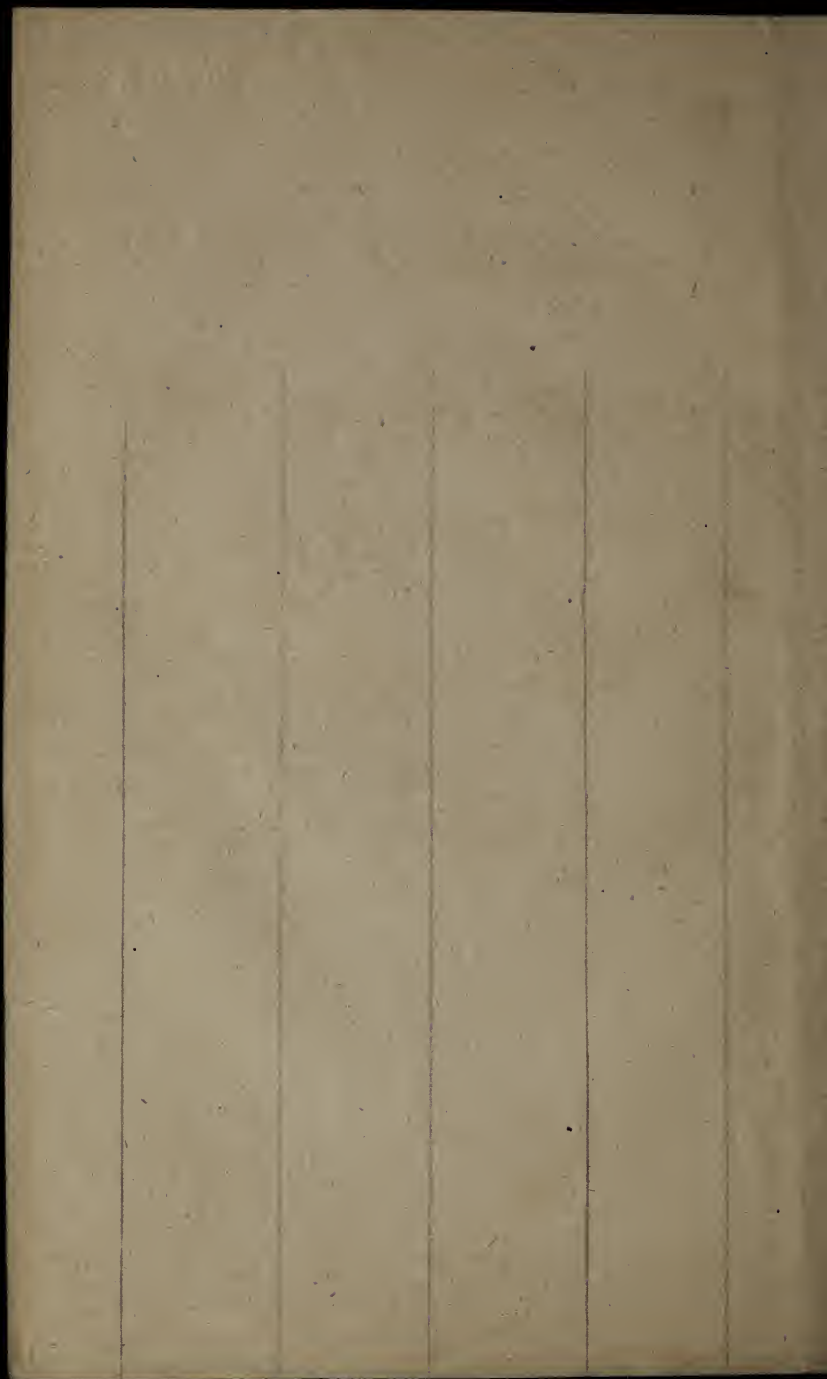
Prononcé au club central
de la ville de Lyon

Le 4 mars 1792

Par M. Dubois de Grancé

1792.

THE NEWBERRY
LIBRARY



DISCOURS

PRONONCÉ

AU CLUB CENTRAL

DE LA VILLE DE LYON,

Le 4 Mars 1792,

PAR M. DUBOIS-DE-CRANCÉ.

DESSOUS

PROMONTE

LA CLUB CENTRAL

LA RUE DE LYON

Le 4 Mars 1892

A. M. D. N. O. C. P. A.

DISCOURS

PRONONCÉ

AU CLUB CENTRAL

DE LA VILLE DE LYON,

Le 4 Mars 1792,

PAR M. DUBOIS-DE-CRANCÉ.

CITOYENS, FRERES ET AMIS,

LES témoignages d'estime dont vous m'avez comblé, m'autorisent à commencer dès aujourd'hui la correspondance que vous m'avez demandée : j'ai retardé deux jours mon départ, exprès pour vous communiquer ma pensée : elle est pure comme

vos cœurs; elle saura s'élever au-dessus de toutes les récriminations de l'intrigue & de la malveillance; car j'opposerai, comme je n'ai jamais cessé de le faire, la vérité des principes, la foi du serment, aux hypocrites détracteurs de notre constitution.

Depuis long - temps l'on nous menace de faire de la ville de Lyon le siege de la contre-révolution: c'est une chimere sans doute; le peuple est là; & ce peuple, jadis étranger aux bienfaits du sol que lui seul fertilisoit, ne peut plus oublier qu'il s'est créé une patrie, qu'il a retrouvé la vie dans la ruine de ces préjugés aussi dévorans qu'avilissans, & que fort de sa liberté & de l'égalité des droits, le plus beau titre aujourd'hui sur la surface du globe, est celui d'être François.

Cependant, lorsque sans prétendre sonder les cœurs, on jette un coup-d'œil rapide sur cette ville, on y voit les corps administratifs & judiciaires en opposition, une foule de prêtres réfractaires, empoisonnant la ville & les campagnes de leurs écrits sé-

ditieux , une garde nationale qui n'est point encore organisée conformément aux décrets , une fonderie à la porte de la ville , & des canons inutiles dans les forts , peut-être dangereux , quand aucun bataillon n'a une piece de campagne à opposer aux ennemis de la patrie. Quoi ! ces vautours nous menacent de toutes parts , la guerre est prête à éclater , nos frontieres du nord , de l'est & du midi , sont cernées de troupes étrangères , & le peuple incertain sur les mouvemens intérieurs , n'a ni fusils , ni munitions , ni piques ! Est-il un seul François qui devrait dormir aujourd'hui sans avoir au chevet de son lit l'instrument de sa liberté , & sans que sa femme veille pour le garantir d'une trahison ? O vous qui vous appelez amis de l'ordre & de la paix , pensez-vous que le moyen de s'assurer l'un & l'autre , soit de rester plongés dans une léthargie mortelle , de négliger ou mépriser les principes , & de placer une aveugle confiance dans des intrigans ? Est-ce pour témoigner votre respect pour les loix , votre amour pour la constitution , que vous dédaignez ces couleurs nationales , gages précieux de notre fraternité , que

vous caressez ceux qui ont abjuré nos loix & nos principes , que vous essayez de couvrir de ridicule ces hommes simples & vertueux , qui s'assemblent ici pour s'instruire de leurs droits & de leurs devoirs, ces artisans de votre fortune , que vous osez mépriser , tandis que vous devriez les chérir en peres , les encourager de votre exemple , & les guider par vos lumieres?

Est-ce encore par des motifs puisés dans la constitution , que vous excitez vos comédiens trop avilis pour sentir le prix du bienfait que cette constitution leur accorde , à jouer de ces pieces qui prêtent à des allusions , ou calomnieuses ou factieuses , & qu'hier même vous applaudîtes avec transport dans *Richard Cœur-de-lion* , à ce passage injurieux pour la nation françoise , & qui pourroit tout au plus être applicable aux révoltés de Worms & de Coblentz ?

Non : la France a déjà vomi une partie de son écume , il est temps qu'elle s'épure de tout levain funeste. Les torches de la guerre brandissent sur nos têtes , le mo-

ment approche , où les vrais amis de la constitution se feront enfin connoître : & malheur aux traîtres ! Je vous engage donc , mes freres , à vous concerter dans vos sections avec la municipalité , pour achever promptement l'organisation légale de votre garde nationale , pour armer de piques ou de fusils tous ceux qui la composent , & vous procurer deux pieces de campagne par bataillon. Mais ce n'est pas tout ; quel que soit notre dévouement à la chose publique , le moyen contre lequel tous les efforts de ses ennemis doivent échouer , celui qui sauvera la patrie , même après des défaites réitérées , c'est une bonne organisation de sociétés populaires. C'est-là où est le *palladium* de notre liberté ; aussi , est-ce contre ces sociétés , que les factieux qu'on appelle *modérés* ; dirigent tous les efforts de la plus absurde calomnie. Le mot *peuple* , ce mot honorable & sacré , qui ne signifie que la collection de tous les citoyens , le centre de la souveraineté nationale , n'offre encore à l'imagination d'hommes plus orgueilleux qu'éclairés , qu'une image révoltante. Ils ne veulent pas être le peuple , ces

hommes qui n'attribuent de mérite qu'à la fortune, qui dédaignent la pauvreté vertueuse, & qui, fiers de ce qu'ils appellent une bonne éducation, s'appellent exclusivement *honnêtes gens*.

Ah ! j'ai tant vu les vices de ces honnêtes gens, que leur sottise excite plus en moi de pitié que d'indignation. Mais, d'après les principes de notre constitution qu'ils n'osent publiquement défavouer, qu'ils ont juré de maintenir ; s'ils ne sont pas le peuple, que veulent-ils donc être ? se croient-ils encore des droits personnels, des privilèges ? non, mais ils ne veulent pas être confondus avec *la canaille*.

Or, qu'est-ce que la canaille ? est-ce l'individu pauvre, mal vêtu, qui n'a pas ce qu'on appelle une bonne maison ? mais ils seront forcés, ces raisonneurs, de convenir que l'état de médiocrité n'empêche pas d'être bon mari, bon père, bon ami, bon citoyen, & d'avoir de la probité. Hélas ! cette classe respectable, que le luxe ne peut corrompre, qui n'a de dédommagement que dans les plus doux sentimens de la nature,

n'est pas celle qui traîne dans les tribunaux la honte & le désespoir des familles ; ce n'est pas elle qui dévore la substance des autres : contente d'obtenir le prix de ses faveurs , elle ne fait point de ces banqueroutes frauduleuses qu'un luxe effréné entraîne , que la mauvaise foi prépare sous de fastueuses apparences , & dont cette partie aussi précieuse qu'infortunée , supporte avec patience le contre-coup.

Entend-on donc , pour canaille , l'homme immoral ? oh ! que de gens de cette espèce la société renferme ! on les rencontre dans tous les états ; & faut-il dire encore que le pauvre ; resserré dans ses moyens , privé d'éducation , énervé par l'opprobre , commandé par la misère , est quelquefois plus excusable que blâmable , qu'avec de légers secours il reprendroit les sentimens que la force impérieuse du besoin lui a fait quitter avec regret , & qu'il est toujours moins dangereux à la société que ces sang-sues publiques dont la constitution a eu tant de peine à purger le sol de la France ? Que soutiennent donc ces hommes , qui ne veu-

ent pas être le peuple ? méprisent-ils assez leur dignité, pour y préférer l'honneur d'être valets de la liste civile ? car il n'existe plus que deux classes d'individus en France, qui ont des fonctions qui les distinguent ; ce sont les valets du roi & les agens du peuple ; la constitution elle-même en a fixé la démarcation : qu'ils choisissent donc entre ces deux extrêmes, & qu'ils se montrent tels qu'ils sont.

Ah ! combien j'ai été flatté de voir l'humble habitation, les dehors modestes du maire de cette ville, la seconde du premier royaume de l'univers ! Je connoissois, je respectois son civisme ; mais j'avoue que ce sentiment s'est accru en l'abordant, & je me suis trouvé à mon aise dans le temple de la vertu. Citoyens, ce choix vous honore, il est celui du peuple, il a été fait dans les sections. J'ignore si vous avez à vous louer de même de ceux qu'ont fait vos électeurs, pour les corps administratifs, les tribunaux, & vos représentans à l'Assemblée Nationale : je le souhaite ; mais la France a généralement l'expérience du contraire, & voilà le plus grand de tous nos maux.

Les principes immuables de notre constitution, sont ceux-ci : La loi est l'expression de la volonté générale, donc elle ne peut avoir pour but que l'intérêt du plus grand nombre.

La loi ne peut être faite que par des représentans librement élus par le peuple ; donc il est du plus grand intérêt du peuple de les bien choisir. Le roi sanctionne les loix & les fait exécuter : mais il ne peut commander qu'au nom de la loi ; & ce n'est qu'en vertu de la loi que l'on lui doit obéissance. Les exécuteurs de ces loix, sont les corps administratifs & judiciaires ; par qui sont-ils choisis ? par le peuple ; donc le peuple a dans sa main tous les matériaux qui doivent constituer son bonheur, sa liberté, & assurer ses droits. S'il n'obtient pas ce que lui garantit la constitution, c'est sa faute : qu'il sache se prémunir contre l'intrigue, distinguer le vice de la vertu, la probité intacte, de l'hypocrisie d'un faux patriotisme ; qu'il s'habitue de ne pas estimer les hommes à raison de l'importance que leur donne la fortune, le ton du monde ;

& l'équilibre des pouvoirs sera maintenu sans secousses, & la liberté publique rendue à son véritable caractère, aura la loi pour plus ferme appui. Alors l'égalité des droits ne sera plus exagérée par l'ignorance, repoussée par l'orgueil; la vertu seule recevra des encouragemens légitimes, des hommages purs; & la fortune cessant d'être l'idole chérie des hommes, ne sera qu'un moyen de bienfaisance de plus dans la main de celui qu'elle favorisera.

Ce tableau, Citoyens, quelque disparate qu'il soit avec notre situation présente, n'a rien d'exagéré, & ne tient qu'à une seule chose: connoître & bien choisir; voilà tout le secret. Je n'ai pas eu le temps de m'occuper à vous développer les moyens très-simples d'arriver au but que vous desirez tous sans doute; mais ces moyens existent, j'ai eu le bonheur de les créer pour la ville de Paris, ils y sont en pleine activité, & j'ose en espérer le plus grand succès. La nouvelle organisation de la municipalité de cette ville immense, qui honore son patriotisme, en est déjà une preuve

évidente. Par-tout le peuple également bon, également intéressé à faire des choix purs, ne demande qu'à être éclairé pour se soustraire aux intrigans. Par-tout il fait que la sauve-garde de sa liberté est dans le contre-poids & la surveillance, & non dans le choc ni dans l'accord des autorités constituées. Enfin, il fait que le roi a ses fonctions limitées, une foule d'agens à sa nomination; qu'il dispose de l'armée, même de nos finances, sous des modifications beaucoup trop obscures; & que s'il influençoit encore les nominations populaires, il réuniroit bientôt de fait tous les pouvoirs, & la liberté ne seroit plus qu'un fantôme dangereux pour quiconque auroit encore la bonhomie d'y croire.

D'après ces considérations, Citoyens, que je vous prie de peser avec maturité, je vous engage à écrire au club central des citoyens du département de Paris, séant à l'évêché, pour lui demander les motifs & les bases de son établissement. Je ne doute pas de son empressement à vous satisfaire; & je m'estimerai heureux, en vous quittant,

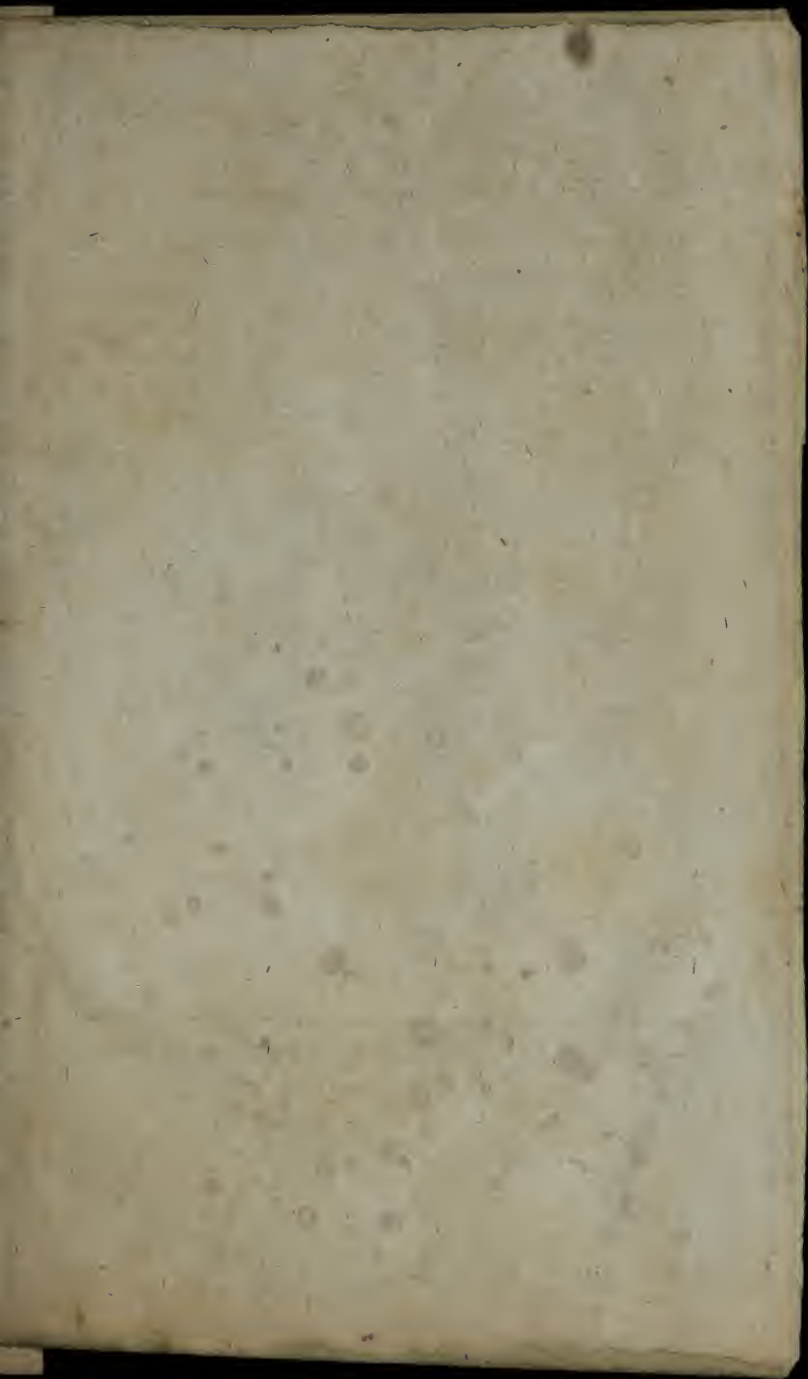
si je puis contribuer à donner dans votre ville d'ailleurs si importante, à l'esprit public, la véritable marche qui convient à notre constitution, & qui assurera le bonheur de ma patrie.

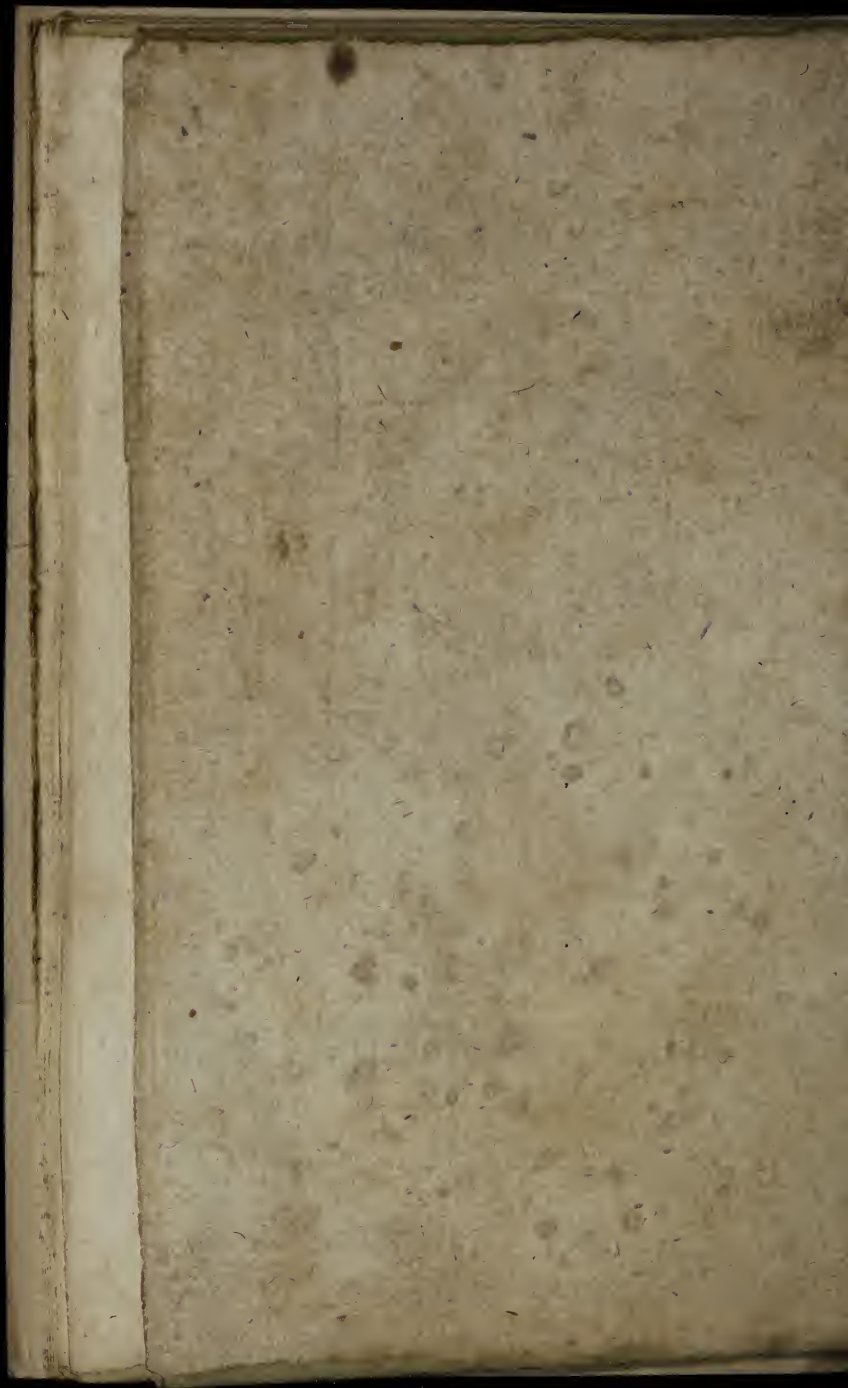
DUBOIS - DE - CRANCÉ.

Ce 4 Mars 1792.

A LYON, de l'Imprimerie de P. BERNARD, rue Luizette,

N^o. 56.





De Lente Villa Tempore

Mi: 22 September 1881 à Mida

Mort: 22 août 1882 à Mida

